



# Questionnaire de santé « QS-SPORT »

(Conforme au Cerfa n°15699\*01 relatif au renouvellement de la licence sportive)

Année 2026

## I. Informations et principe

L'Association Club Vosgien de Barr applique le principe réglementaire qui requiert la présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive (marche nordique) au moins tous les trois ans.

Le présent questionnaire de santé s'adresse aux adhérents ayant fourni un certificat médical au Club depuis moins de 3 ans (daté après le 31 décembre 2023)

Si c'est votre cas, répondre à ce questionnaire vous permet de déterminer si votre état de santé actuel nécessite ou non un nouvel avis médical pour votre réinscription pour l'année 2026.

## II. Questionnaire de santé

Veuillez répondre à toutes les questions par OUI ou NON.

Au cours des 12 derniers mois :	OUI	NON
1. Avez-vous un antécédent familial de décès subit, d'origine cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. A cours d'un effort physique ou au repos, avez-vous ressenti une douleur thoracique, des palpitations, un essoufflement anormal ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Avez-vous présenté un épisode de sifflement respiratoire (crise d'asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Avez-vous eu une perte de connaissance inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Avez-vous repris une activité physique après un arrêt de plus de 30 jours pour raison de santé sans avoir consulté un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Avez-vous commencé un nouveau traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour :	OUI	NON
7. Suite à un problème musculo-squelettique (entorse, fracture, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois, ressentez-vous une gêne, une douleur ou une raideur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Êtes-vous actuellement en arrêt de pratique sportive pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Estimez-vous nécessaire de consulter un médecin pour la poursuite de votre activité au Club ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du déclarant.

## III. Déclaration et démarches à suivre

### Cas n° 1 : Vous avez répondu NON à toutes les questions.

Vous n'avez pas l'obligation réglementaire de fournir un nouveau certificat médical.

- **Veuillez signer** la présente attestation sur l'honneur et remettez-la aux animateurs de Marche Nordique entre le 01/01/2026 et le 28/02/2026.

Vous serez alors couvert pour la pratique de marche nordique pour toute l'année 2026.

### Cas n° 2 : Vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions.

Vous devez **obligatoirement** consulter votre médecin traitant.

- Votre médecin établira -ou non- un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, que vous remettrez aux animateurs de marche nordique.

*Rappel important : Vos informations de santé restent confidentielles et ne doivent pas être communiquées au Club.*

NOM :

Prénom :

Date :

Signature :